

2026/9



4 boulevard de l'ancienne voie ferrée Le Pountet 32300 Mirande
Tél : 05 62 66 72 90

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 032-253200984-20260306-2026_9-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi six mars à 17h30,

Les membres du Comité Syndical représentants des communes membres se sont réunis à la salle des fêtes 32300 MONCASSIN sur la convocation qui leur a été adressée par le Président.

Date de la convocation : 25 février 2026

Nombre de membres : 92 Etaient présents : 48 délégués Procurations : 7

Secrétaire de séance : Madame Martine MOCHI TUJAGUE, déléguée titulaire de la commune de MIÉLAN

Objet : Tableau des emplois au 01/01/2026.

Monsieur le Président informe l'assemblée des effectifs du personnel au 01/01/2026

Service administratif : 1 agent à plein temps,

Service technique : 1 Responsable et 5 agents à plein temps (dont 1 CDI).

L'entretien des locaux administratifs ne sera plus assuré par un agent contractuel. Un agent de maîtrise principal est à la retraite depuis le 01/01/2026. Un autre partira à la retraite le 01/08/2026.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par les membres du comité syndical le 11 avril 2025,

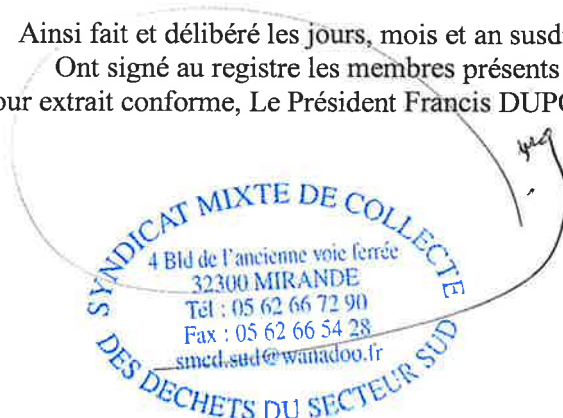
Décide à l'unanimité

Les effectifs du personnel sont fixés comme suit au 01/01/2026

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	Accueil, secrétariat, comptabilité	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS
Adjoint technique	3	35 h	Collecte des déchets ménagers des professionnels Entretien et réparations points d'apport volontaire	CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES
Technicien	1	35 h	Responsable du service technique	TECHNICIENS
Agent de maîtrise principal	2	35 h	Collecte des déchets ménagers des professionnels Entretien et réparations points d'apport volontaire	CADRE D'EMPLOI AGENTS DE MAITRISE

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme, Le Président Francis DUPOUEY



La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte suite à sa publication et à sa transmission en Sous-Préfecture de Mirande

Le 10 mars 2026 Date d'affichage : 10 mars 2026